



**COMMISSION LOCALE SUR L'EAU  
DU SAGE ORB LIBRON  
SEANCE DU 26 MAI 2021**

**L'an deux mille Vingt et un, le 26 mai.**

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée à Maraussan, sous la présidence de Serge PESCE, Président.

**Nombre de membre de la CLE : 54**

**Date de convocation : 03 Mai 2021**

MEMBRES	PRESENT	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT	COLLEGE
FLORENCE BRUTUS		ELU	THIERRY ROQUES	*	ELU
JEAN LUC BERGEON		ELU	PIERRE POLARD		ELU
DOLORES ROQUE		ELU	GILLES THERON	*	ELU
MARIE PASSIEUX		ELU	GWENDOLINE CHAUDOIR	*	ELU
PHILIPPE VIDAL	*	ELU	SERGE CASTAN	*	ELU
CATHERINE REBOUL		ELU	SOPHIE NOGUES	*	USAGERS
YVON PELLET		ELU	FLORENCE ARDORINO	*	USAGERS
CHRISTOPHE LABORIE		ELU	CYRIL DUCRU		USAGERS
HARMONIE GONZALEZ		ELU	JEAN PASCAL PELAGATTI	*	USAGERS
FRANCIS BARASSE	*	ELU	PIERRE CALMELS		USAGERS
BERNARD BOSCH	*	ELU	FLORIAN MARTINEZ		USAGERS
ROBERT SENAL	*	ELU	MARIE AGNES VALIGNY	*	USAGERS
LUC ZENON	*	ELU	ERIC BELLUAU		USAGERS
MARIE PIERRE PONS	*	ELU	LUCIE MAROZEAU		USAGERS
ROBERT GELY		ELU	JACQUES GUIRAUD	*	USAGERS
GERARD ABELLA		ELU	FRANCIS BOUSQUET	*	USAGERS
MARC CRUBELLIER	*	ELU	KAREN SCHULTER	*	USAGERS
JEAN ARCAS		ELU	MICHEL LATORRE	*	USAGERS
JEAN NOEL BADENAS	*	ELU	JEAN JACQUES THIEBAUT		USAGERS
JEAN MARIE LAYE	*	ELU	CHRISTOPHE BELTRAN		USAGERS
SERGE PESCE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
DANIEL GALTIER		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
SEBASTIEN VIEU	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU	*	ETAT
HENRI FRABRE LUCE		ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34	*	ETAT
JEAN CLAUDE BOLTZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'OFB	*	ETAT
ROBERT SENAL	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DDJSCS		ETAT
FRANCIS FORTE		ELU			
CLAUDE ALLINGRI		ELU			

<b>OBJET :</b>	<b>COMPTE RENDU</b>
----------------	---------------------

Début de séance : 14 heures 30.

Serge PESCE, après avoir remercié les participants, propose d'aborder l'ordre du jour.

**DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA CLE DU 12 JANVIER 2021**

Le président présente le compte rendu de la CLE du 12 janvier 2021.

**La commission locale sur l'eau, à l'unanimité :**

- Valide le compte rendu de la commission locale sur l'eau du 12 janvier 2021.

**DELIBERATION N°2 : CONSULTATION SUR LES PROJETS DE SDAGE ET DE PROGRAMME DES MESURES 2022-2027**

Du 1er mars au 1er septembre 2021, le comité de bassin Rhône-Méditerranée et l'Etat invitent le public à donner son avis sur l'eau, les inondations et le milieu marin dans le cadre d'une consultation officielle.

Le 25 septembre 2020, le comité de bassin Rhône-Méditerranée a adopté le projet de SDAGE 2022-2027 et approuvé son projet de programme de mesures. Ces documents définissent les priorités de la politique de l'eau pour atteindre un bon état des eaux sur le bassin.

L'Agence de l'eau présente l'ambition et les grandes orientations définies pour une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques. L'EPTB Orb Libron présente les documents annexés à la présente délibération. Ces documents rappellent les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027, les rapprochent des enjeux du territoire Orb Libron et proposent les remarques du territoire Orb Libron.

**Après avoir examiné chaque orientation fondamentale et débattu sur leur contenu, la CLE, à l'unanimité et après avoir amendé la proposition initiale :**

- Valide les remarques du territoire Orb Libron ;
- Souhaite que ces remarques et propositions soient transmises au comité de bassin comme contribution de la CLE du SAGE Orb Libron à la consultation relative au projet de SDAGE 2021-2027.

### **DELIBERATION N°3 : CONSULTATION SUR LES PROJETS DE PGRI 2022-2027**

La directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « directive inondations » propose une refonte de la politique nationale de gestion du risque d'inondation. Elle vise à réduire les conséquences potentielles associées aux inondations dans un objectif de compétitivité, d'attractivité et d'aménagement durable des territoires exposés à l'inondation. Il est à noter par ailleurs que cette directive concerne tous les types d'inondation quelles qu'en soit les causes et les cinétiques.

Pour mettre en œuvre cette politique rénovée de gestion du risque inondation, l'État français a choisi de s'appuyer sur des actions nationales et territoriales :

- une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation, prévue par l'article L-566-4 du code de l'environnement, qui rassemble les dispositions en vigueur pour donner un sens à la politique nationale et afficher les priorités ;
- les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI), prévus par l'article L. 566-7 du code de l'environnement, élaborés à l'échelle du district hydrographique (échelle d'élaboration des SDAGE).

La démarche retenue pour atteindre les objectifs de réduction des dommages liés aux inondations, fixés par chaque État, est progressive (mise à jour tous les 6 ans) et s'inscrit dans le cadre d'une élaboration concertée avec les acteurs du territoire (parties prenantes). Au 1er cycle de la directive inondation, la France disposait déjà d'outils de gestion performants (PPR : Plans de prévention des risques, PAPI : Programmes d'action de prévention des inondations, Plans Grands Fleuves, ...), mobilisables pour mettre en œuvre la directive inondation.

Cette directive a constitué une opportunité pour faire avancer la politique conduite, de l'organiser et de la hiérarchiser davantage, tout en responsabilisant ses différents intervenants et en donnant une place de premier plan aux collectivités territoriales. In fine, l'ambition pour l'État et les parties prenantes, forts du cadre fixé par la directive inondation, est de parvenir à mener une politique intégrée de gestion des risques d'inondations sur chaque territoire, partagée par l'ensemble des acteurs.

Cette ambition, qui a guidé l'élaboration des PGRI 2016-2021, se poursuit pour les PGRI 2022-2027. Comme exigé par le chapitre 8 de la directive inondation, les PGRI sont réexaminés, et si nécessaire mis à jour pour le 22 décembre 2021 au plus tard et par la suite tous les 6 ans.

Les documents présentés rappellent les orientations du projet de PGRI 2022-2027, les rapprochent des enjeux du territoire Orb Libron et proposent les remarques de notre territoire.

**Après avoir examiné chaque orientation fondamentale et débattu sur leur contenu, la CLE, à l'unanimité et après avoir amendé la proposition initiale :**

- Valide les remarques du territoire Orb Libron ;
- Souhaite que ces remarques et propositions soient transmises au comité de bassin comme contribution de la CLE du SAGE Orb Libron à la consultation relative au projet de PGRI 2021-2027.

### **DELIBERATION N°4 : DEVELOPPEMENT DES RESEAUX HYDRAULIQUES AGRICOLES EN REPONSE AU STRESS HYDRIQUE DES CULTURES AVIS DU SAGE ORB LIBRON SUR LE PROJET DE CREATION DU RESEAU DE L'ASA D'OUVEILHAN**

#### **CONSIDERANT :**

- Que les systèmes d'irrigation choisis, par goutte à goutte, permettent une optimisation de la quantité d'eau utilisée, de l'efficacité du système et une préservation de la ressource ;
- Que le bon pilotage de l'irrigation occupe une place importante dans le projet, l'utilisation de l'eau devant se faire de manière rationnelle ;
- Que la marge de manœuvre disponible dans le barrage des Monts d'Orb, entre 11 et 16 Millions de m<sup>3</sup> 39 années sur 40, est largement supérieure aux 6 992 700 m<sup>3</sup> nécessaires à la mise en place des projets de Roquebrun, du Nord Est Biterrois 1, d'Enserune, de Montblanc, de la Clape, de la cave de Cers Portiragnes, de l'ASA d'Ouveillan, de l'Union d'ASA Est Audois et cave Vendémiaire, de l'ASA d'arrosage de Cazedarnes, de l'ASL Aqua Fontedit, de l'ASA des irrigants du Pays d'Enserune, de l'ASA de Quarante, de l'extension du réseau d'eau brute sur le plateau de Vendres et du territoire Orb Libron pour son développement AEP à l'horizon 2040 ;
- Que la marge de manœuvre disponible dans le barrage des Monts d'Orb permet de satisfaire les besoins de l'ensemble des projets, mais également la satisfaction de la croissance des usages sur le réseau régional, mais aussi de nouvelles fonctionnalités (soutien étiage, besoins AEP aval, ...) et ce 39 années sur 40 ;
- Que la disponibilité de la ressource Orb est donc garantie bien au-delà de 8 années sur 10.
- Que les résultats de l'étude « Perspectives d'évolution de la gestion des volumes stockés dans le barrage des Monts d'Orb » de novembre 2011, ainsi que de l'étude Volume prélevable Orb Libron permettent à la Commission Locale sur l'Eau de se positionner sur le projet ;
- Qu'il est impératif d'optimiser les rendements des réseaux, dans un souci de gestion économe de la ressource ;
- Qu'il est important de suivre les volumes effectivement prélevés ;
- Que l'arrivée de l'Eau du Rhône sur le secteur en 2022 se traduira par une baisse de la pression sur la ressource Orb, à hauteur de 1 120 000 m<sup>3</sup> ;
-

- **LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU, A L'UNANIMITE :**

**DECIDE :**

- De donner un avis favorable à la mise en place du projet de création du réseau de l'ASA d'Ouveilhan;
- de demander aux gestionnaires des équipements en objet la fourniture des volumes prélevés afin d'alimenter l'observatoire d'utilisation de la ressource Orb.

**RECOMMANDE :**

- aux gestionnaires des équipements en objet de maintenir les rendements actuels si ceux-ci sont supérieurs à 80% et d'atteindre un rendement de 80% en période estivale dans un délai de 5 ans ;

**ENCOURAGE :**

- la mise en place de démarches collectives de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les professionnels bénéficiaires de ces projets, en complément des actions déjà engagées sur le territoires Orb Libron et sur la nappe astienne.

Considérant que le temps disponible pour une présentation de l'état d'avancement du PGRE n'étant pas suffisant, le président propose de reporter cette présentation lors de la prochaine commission thématique ressource en eau qui aura lieu le mardi 15 juin à 9 heures 30 à Esprit Gare.

Le président rappelle enfin la commission thématique « Eau et territoire » qui aura lieu le 4 juin prochain à 9 heures 30 à Bédarieux.

Fin de séance : 17 heures.

**Béziers, le 26 mai 2021**  
**Le Président de la Commission**  
**Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron**



**Serge PESCE**